

COMPRENDRE



DIVERSITÉ DES RURALITÉS :

FONCTIONS D'ANIMATION TERRITORIALE ET CAPACITÉS BUDGÉTAIRES ET FINANCIÈRES DES COMMUNES



Synthèse



La reproduction de cette publication est soumise à autorisation de l'ANCT ; contact : info@anct.gouv.fr

Directeur de publication : Stanislas Bourron (ANCT) ; Directrice de collection : Agnès Reiner (ANCT) ; Directrice éditoriale : Sylviane Le Guyader (ANCT) ; Auteur : Olivier Malaret (ANCT) ; Secrétariat de rédaction: Muriel Thoin (ANCT)

Photo de couverture : prise de vue aérienne par drone de « Petites Villes de Demain » en Haute-Marne (Arc-en-Barrois) © Hugues-Marie Duclos / ANCT

Contact presse : relations.presse@anct.gouv.fr

Dépôt légal : juin 2024



SYNTHÈSE

Cette étude vise à dresser un portrait budgétaire des différentes catégories de communes rurales issues des travaux de typologie structurelle réalisés pour le compte de l'Agence nationale de la cohésion des territoires par la coopérative Acadie et Magali Talandier, et pilotés par le pôle analyse et diagnostics territoriaux et le programme France ruralités de l'agence (étude de février 2023 sur la diversité des ruralités « Typologie et trajectoires des territoires » <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/etude-sur-la-diversite-des-ruralites-typologies-et-trajectoires-des-territoires-1057>).

Ces travaux ont mis en évidence les différentes fonctions d'animation territoriale exercées par les communes rurales, qui constituent autant d'enjeux différents de politique publique : les ruralités résidentielles, les petites polarités, les ruralités productives, les ruralités touristiques. En complément l'approche financière présentée dans cette étude, sans chercher à établir des corrélations entre trajectoires budgétaires et caractéristiques propres à chaque catégorie de communes, permet d'identifier leurs engagements spécifiques et leurs capacités à agir.

Dans les ruralités résidentielles, les montants par habitant de dépenses de fonctionnement et d'équipement sont relativement plus faibles que ceux constatés dans l'ensemble des communes rurales. Inversement, les petites polarités se distinguent par des montants par habitant de dépenses de fonctionnement et d'équipement relativement plus élevés.

Ces différences de financement des services publics locaux et des équipements de proximité dans ces deux catégories de communes dont les dynamiques démographiques sont globalement positives, peuvent s'expliquer en partie par le positionnement géographique des communes concernées et leur éventuel rôle de centralité. Elles peuvent également s'expliquer par le transfert plus ou moins important de compétences à l'échelle intercommunale selon la catégorie juridique de leur EPCI (communautés de communes, communauté d'agglomération, communauté urbaine ou métropole).

Elles résultent enfin de dynamiques de recettes de fonctionnement contrastées qui recouvrent des disparités marquées de trajectoire budgétaire.

Dans les ruralités résidentielles, les montants par habitant de recettes fiscales et tarifaires tout comme l'effort de péréquation de l'Etat sont plutôt modérés, la capacité d'épargne semble plus limitée et le volume de dette plus faible. A l'inverse, les petites polarités se caractérisent par des montants par habitant de recettes fiscales et tarifaires et un effort de péréquation de l'Etat plutôt élevés, une capacité d'épargne qui semble plus forte et un volume de dette plus important.

Toutefois, dans les ruralités résidentielles comme dans les petites polarités, où le niveau d'artificialisation des sols est important, les dynamiques de recettes issues de la fiscalité foncière pourraient conduire dans certains cas à des situations de tension financière. Ces évolutions interrogent avec acuité les conditions de mise en œuvre des objectifs de sobriété foncière.

Les deux classes de la catégorie des ruralités productives semblent connaître des évolutions de recettes peu sensibles à leurs caractéristiques économiques et sociales. Ainsi, les dynamiques en matière de recettes fiscales restent relativement élevées dans un contexte de faible artificialisation des sols. Par ailleurs, les efforts de péréquation de l'Etat restent relativement limités malgré un faible niveau de revenus de leurs habitants.

Les ruralités touristiques présentent un profil budgétaire « hors norme » avec des engagements en matière de services publics locaux et d'équipements très importants mais des capacités de financement suffisantes pour maîtriser un niveau de dette élevé.



CONTEXTE, CHAMP D'ÉTUDE ET METHODE

Publiée en février 2023, l'étude sur la diversité des ruralités « Typologie et trajectoires des territoires » s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda rural. Elle a permis de classer les 30 710 communes métropolitaines rurales, telles que définies en 2020 par l'INSEE (code officiel géographique 2021), en 4 catégories chacune divisée en 2 classes, qui regroupent des communes présentant un profil relativement homogène sur le plan démographique, économique, social, environnemental, en matière d'habitat ou de services... :

- les ruralités résidentielles, aisées et mixtes,
- les petites polarités industrielles et artisanales, et mixtes,
- les ruralités productives, ouvrières et agricoles,
- les ruralités touristiques, à dominante résidentielle et spécialisées.

Ce travail de typologie constitue un exercice très structurant d'enrichissement des connaissances des territoires ruraux, de leurs forces et faiblesses, des dynamiques de développement territorial et des fonctions qui en découlent.

L'ANCT a souhaité l'enrichir par une analyse des engagements budgétaires des communes rurales en matière de services publics locaux et d'équipements de proximité et de leurs capacités de financement, à l'image des travaux récents menés par la Direction générale des collectivités locales (Bulletin d'information statistique n°170 – « Les finances des communes rurales » – Janvier 2023).

En comparant sur la période 2015-2021, les valeurs moyennes d'agrégats et d'indicateurs de dépenses et de recettes, d'épargne et d'endettement des communes de chacune des catégories à celles des mêmes indicateurs de l'ensemble des communes rurales, il s'agit d'apporter un éclairage sur les enjeux de politique publique auxquels sont confrontés les communes rurales et sur les conditions de leur mise en œuvre.

La catégorie des « ruralités touristiques » regroupe 13,5 % des communes rurales. Les valeurs « hors normes » de ses agrégats financiers conduisent à caractériser ces communes de façon spécifique.

Par conséquent, l'analyse comparative des autres catégories réparties chacune en 2 strates démographiques (de 100 à 499 habitants et de 500 à 3 500 habitants) est réalisée par rapport aux valeurs moyennes des agrégats de l'ensemble des communes rurales (hors ruralités touristiques). Sont prises en compte les données consolidées des budgets principaux et des budgets annexes, mises à disposition par l'Observatoire des finances et de la gestion publiques locales. Les graphiques figurant dans cette synthèse portent sur les seules communes dont la population est comprise entre 500 et 3 500 habitants.



LES RURALITÉS RÉSIDENTIELLES

Situées en halo autour des grandes villes et des villes moyennes, les ruralités résidentielles se caractérisent par une forte dynamique démographique, une croissance rapide de l'emploi et un niveau important d'artificialisation des sols. Elles sont très fortement dépendantes des centres urbains en périphérie desquels elles sont situées.

Sur le plan budgétaire, elles présentent des capacités d'épargne et d'autofinancement relativement faibles malgré des engagements en matière de financement des services publics locaux et d'équipements relativement moins élevés que ceux constatés dans l'ensemble des communes rurales (hors ruralités touristiques).

1/ LES RURALITÉS RÉSIDENTIELLES AISEES, dont une proportion relativement importante est membre d'une communauté d'agglomération, d'une communauté urbaine ou d'une métropole, se caractérisent par un engagement par habitant en faveur des services publics locaux relativement modéré. Cette situation est liée en partie au positionnement géographique des communes concernées et à leur appartenance en plus forte proportion à un EPCI où davantage de compétences sont transférées au niveau intercommunal. Elle peut également résulter d'un environnement relativement contraint en termes d'évolution des recettes de fonctionnement qui réduit l'évolution des capacités d'épargne.

Par ailleurs, la charge par habitant relativement faible des tarifs publics, conjuguée à l'effort par habitant modéré de dépenses d'équipement, semble décrire un profil de communes situées autour de villes centres exerçant des fonctions de centralité et d'animation territoriale.

L'effort de péréquation réalisé par l'Etat reste relativement limité dans les ruralités résidentielles aisées. Le niveau de revenus de leurs habitants et les dynamiques de leurs recettes ne sont pas synonymes de difficultés particulières pour faire face à leurs charges. Toutefois, le niveau d'artificialisation des sols déjà important dans ces communes peut limiter progressivement le rendement de la fiscalité foncière. Cette situation peut aboutir à terme à des difficultés de financement de services publics locaux et d'équipements de proximité pourtant nécessaires face à la pression démographique. Elle illustre singulièrement les questions de compensation auxquelles sont confrontées les communes vis-à-vis de l'objectif de « zéro artificialisation nette ».

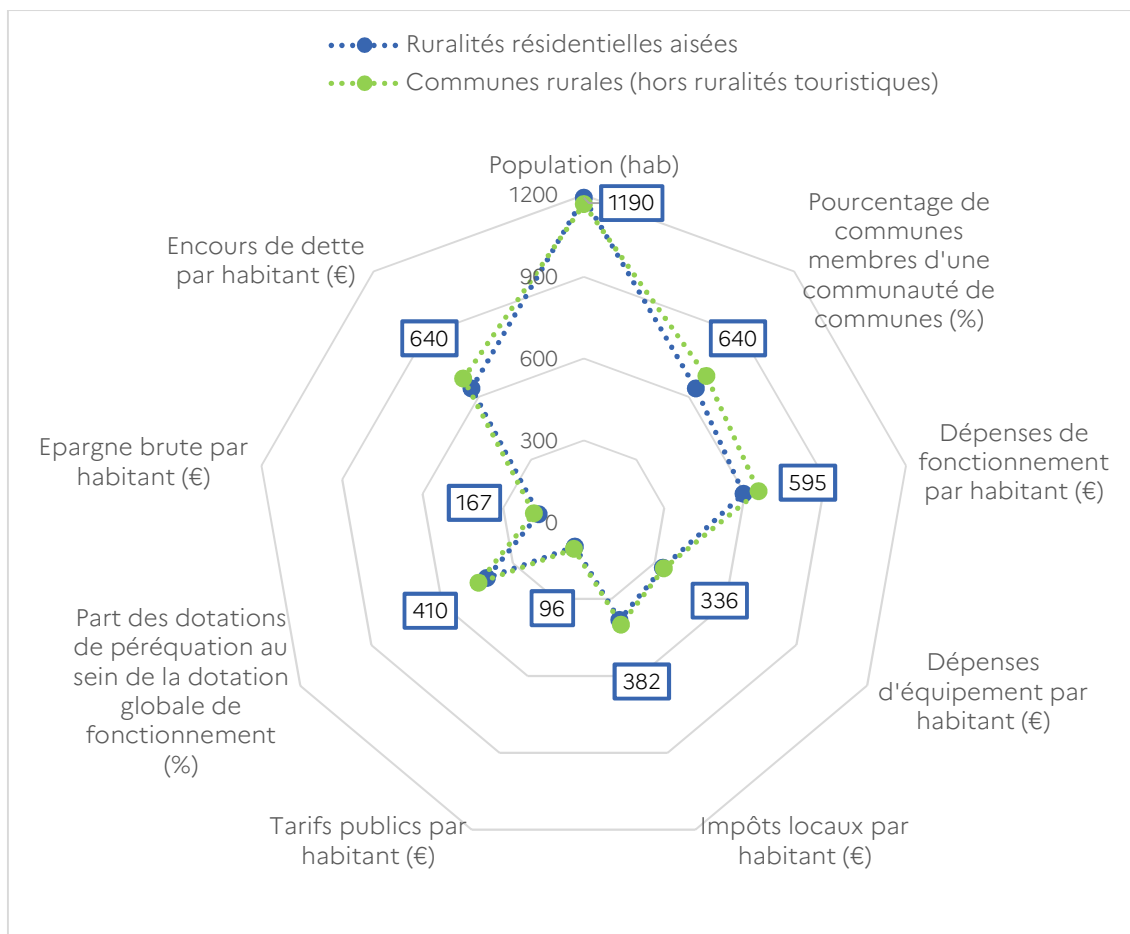
L'effort d'équipement moins soutenu contribue à réduire sensiblement l'encours de dette par habitant. Toutefois, l'existence d'un délai de désendettement relativement plus élevé dans les ruralités résidentielles aisées que dans l'ensemble des communes rurales (hors ruralités touristiques) peut fragiliser à terme leurs capacités financières.



Ruralités résidentielles aisées de 500 à 3 500 habitants – Année 2021

🔍 Seules les valeurs des indicateurs des ruralités résidentielles aisées sont mentionnées sur le graphique (encadré bleu). En 2021, le montant moyen de dépenses de fonctionnement par habitant dans les ruralités résidentielles aisées de 500 à 3 500 habitants est égal à 595 euros.

Pour une meilleure lisibilité, les valeurs des indicateurs « pourcentage de communes membres d'une communauté de communes » et « part des dotations de péréquation au sein de la dotation globale de fonctionnement » sont multipliées par 1 000. En 2021, le pourcentage de ruralités résidentielles aisées de 500 à 3 500 habitants appartenant à une communauté de communes est égal à 64 %.



Champ : France métropolitaine COG 2021 – Sources : Direction générale des collectivités locales et Observatoire des finances et de la gestion publique locales – Réalisation : ANCT, pôle analyse et diagnostics territoriaux

2/ LES RURALITES RESIDENTIELLES MIXTES cherchent à maintenir leur engagement par habitant en faveur du financement des services publics locaux, pour tenir compte en partie de leur relatif éloignement des centres urbains dont elles dépendent. Leur engagement reste cependant relativement modéré, en raison probablement de leur appartenance relativement plus importante à des intercommunalités plus intégrées (communauté d'agglomération, communauté urbaine, métropole). Il peut également être la conséquence d'une évolution relativement modérée des recettes de fonctionnement et des capacités d'épargne.


Parallèlement, la charge par habitant relativement faible des tarifs publics et l'effort par habitant relativement limité de dépenses d'équipement, semble dessiner un profil de communes orientées vers les villes centres où leurs habitants peuvent trouver les services publics locaux et les équipements de proximité dont ils ont besoin.



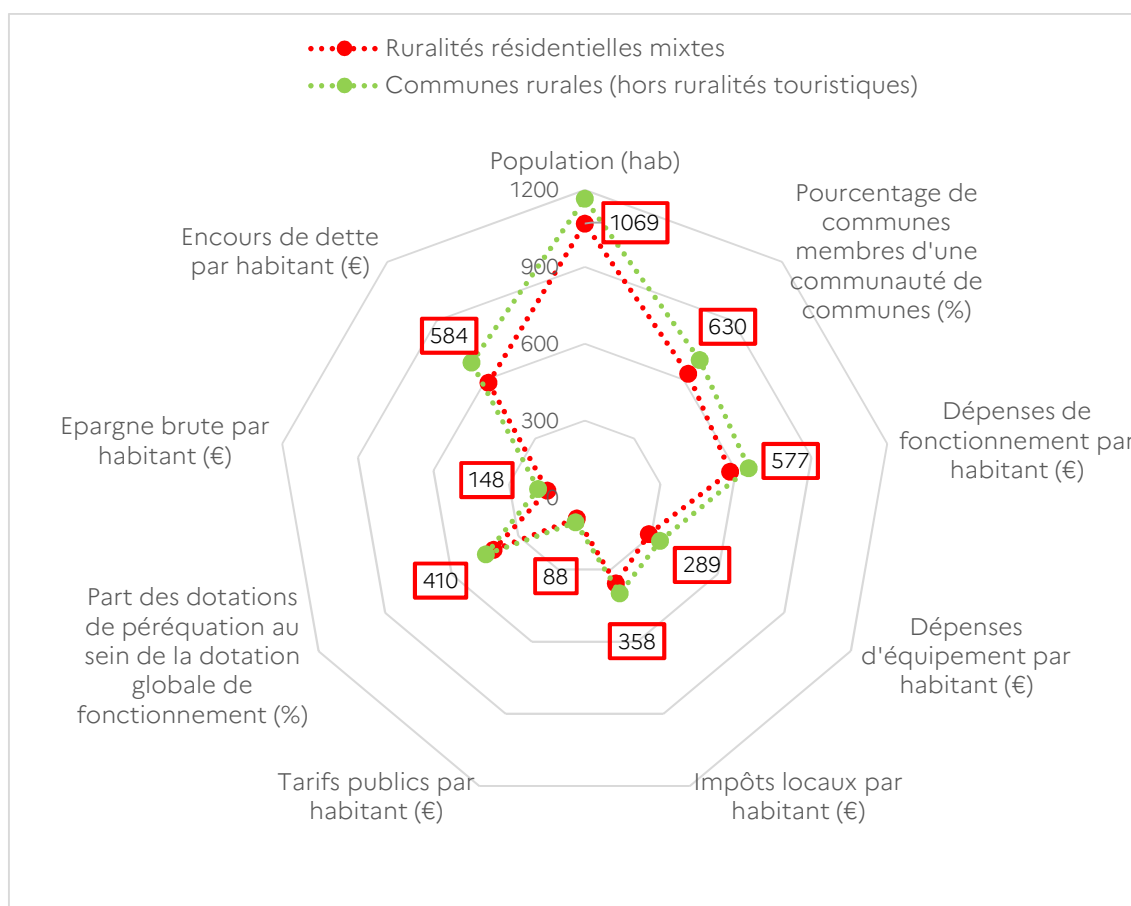
L'effort relativement limité de péréquation réalisé par l'Etat est significatif a priori de faibles déséquilibres entre charges et ressources. Toutefois, la faiblesse relative de revenus des habitants et l'évolution des recettes de fiscalité foncière dans un contexte où l'artificialisation des sols est déjà importante, peuvent conduire à des difficultés de financement d'autant plus fortes que la pression démographique accroît les besoins de services publics locaux et d'équipements de proximité. Dans ce contexte, les conditions de mise en œuvre de l'objectif de « zéro artificialisation nette » constituent un enjeu important.

Si l'effort d'équipement, relativement limité, permet de réduire actuellement l'encours de dette par habitant, le délai de désendettement reste à un niveau important par rapport à celui de l'ensemble des communes rurales (hors ruralités touristiques) de nature à accroître les difficultés de financement.

Ruralités résidentielles mixtes de 500 à 3 500 habitants – Année 2021

 Seules les valeurs des indicateurs des ruralités résidentielles mixtes sont mentionnées sur le graphique (encadré rouge). En 2021, le montant moyen de dépenses de fonctionnement par habitant dans les ruralités résidentielles mixtes de 500 à 3 500 habitants est égal à 577 euros.

Pour une meilleure lisibilité, les valeurs des indicateurs « pourcentage de communes membres d'une communauté de communes » et « part des dotations de péréquation au sein de la dotation globale de fonctionnement » sont multipliées par 1 000. En 2021, le pourcentage de ruralités résidentielles mixtes de 500 à 3 500 habitants appartenant à une communauté de communes est égal à 63 %.



Champ : France métropolitaine COG 2021 – Sources : Direction générale des collectivités locales et Observatoire des finances et de la gestion publique locales – Réalisation : ANCT, pôle analyse et diagnostics territoriaux



LES PETITES POLARITÉS

Réparties de façon homogène sur l'ensemble du territoire, à l'exception des zones de massif de montagne et territoires peu denses de l'est de notre pays, les petites polarités se caractérisent par une forte concentration de l'emploi, la présence de nombreux équipements et services de proximité et une part significative de logements sociaux. Ces communes remplissent un rôle essentiel d'animation territoriale.

Sur le plan budgétaire, elles présentent des capacités d'épargne, voire d'autofinancement, qui restent relativement importantes malgré des engagements en matière de financement des services publics locaux et d'équipements supérieurs à ceux constatés dans l'ensemble des communes rurales (hors ruralités touristiques).

Cette situation semble caractériser un profil de communes devant faire face à des fonctions de centralité. Les fortes contraintes qu'elles rencontrent en termes d'évolution des recettes de fonctionnement et principalement des recettes fiscales risquent cependant de réduire progressivement leurs marges de manœuvre.

Si les déséquilibres entre leurs charges et leurs ressources semblent pris en compte via les efforts de péréquation de l'Etat, l'artificialisation déjà importante des sols et la faiblesse des revenus des habitants peuvent limiter progressivement leurs capacités d'autofinancement et rendre plus difficile la maîtrise de leur endettement.

1/ LES PETITES POLARITES INDUSTRIELLES ET ARTISANALES maintiennent un engagement très important par habitant en matière de financement des services publics. Cet effort particulier fait écho pour partie au rôle de structuration de leur environnement territorial. Il peut être également le reflet, pour les plus peuplées d'entre elles, d'une appartenance relativement plus importante que pour l'ensemble des communes rurales (hors ruralités touristiques) à une communauté de communes où moins de dépenses sont transférées au niveau intercommunal. Il n'est cependant pas incompatible avec une forte capacité d'épargne dans un contexte d'évolution des recettes de fonctionnement comparable à celui observé dans l'ensemble des communes rurales (hors ruralités touristiques).


Par ailleurs, la charge par habitant relativement élevée des tarifs publics accompagnée d'un effort par habitant en matière de dépenses d'équipement qui reste soutenu, semblent également en cohérence avec les fonctions d'animation territoriale qu'assument les petites polarités industrielles et artisanales.

L'effort de péréquation marqué de l'Etat constitue un engagement d'autant plus nécessaire que les dynamiques en matière de recettes fiscales semblent relativement contraintes. La diminution de moitié de la valeur du foncier industriel constatée en 2021 impacte fortement ces communes caractérisées par une forte proportion d'emplois industriels. Par ailleurs, les marges de fiscalité foncière sont d'autant plus limitées que le niveau d'artificialisation des sols est déjà important. Cette situation souligne les enjeux liés aux conditions de mise en œuvre de l'objectif de sobriété foncière dans ces communes.

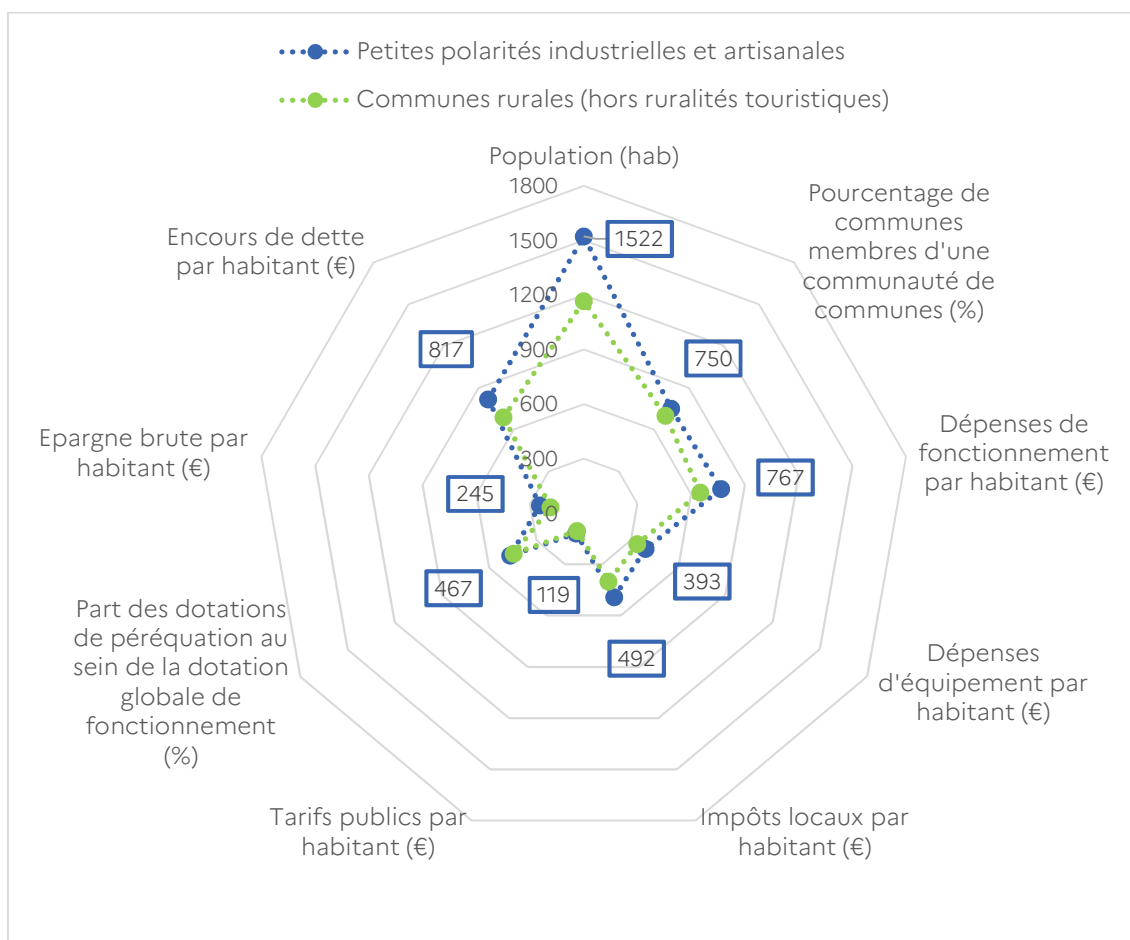
Les capacités d'épargne et d'autofinancement qui sont encore relativement importantes permettent cependant de maîtriser la situation en matière d'endettement. Si l'encours de dette par habitant est relativement important, la faiblesse du délai de désendettement contribue à maintenir les petites polarités industrielles et artisanales dans une situation financière qui reste encore relativement favorable.



Petites polarités industrielles et artisanales de 500 à 3 500 habitants – Année 2021

 Seules les valeurs des indicateurs des petites polarités industrielles et artisanales sont mentionnées sur le graphique (encadré bleu). En 2021, le montant moyen de dépenses de fonctionnement par habitant dans les petites polarités industrielles et artisanales de 500 à 3 500 habitants est égal à 767 euros.

Pour une meilleure lisibilité, les valeurs des indicateurs « pourcentage de communes membres d'une communauté de communes » et « part des dotations de péréquation au sein de la dotation globale de fonctionnement » sont multipliées par 1 000. En 2021, le pourcentage de petites polarités industrielles et artisanales de 500 à 3 500 habitants appartenant à une communauté de communes est égal à 75 %.



Champ : France métropolitaine COG 2021 – Sources : Direction générale des collectivités locales et Observatoire des finances et de la gestion publique locales – Réalisation : ANCT, pôle analyse et diagnostics territoriaux

2/ LES PETITES POLARITES MIXTES cherchent à maintenir un haut niveau par habitant de financement des services publics locaux. Ce niveau peut refléter leur rôle de structuration de leur environnement territorial. Il est d'autant plus significatif que la proportion de petites polarités mixtes membres d'une communauté de communes où moins de dépenses sont transférées au niveau intercommunal est identique à celle de l'ensemble des communes rurales (hors ruralités touristiques). Il va de pair avec la volonté de dégager des capacités d'épargne pour le financement des équipements. Cette démarche semble cependant contrainte dans un contexte où les évolutions en matière de recettes paraissent relativement limitées.

La démarche volontariste de financement des équipements apparaît en phase avec leurs fonctions d'animation territoriale, malgré une charge par habitant des tarifs publics dont la faible diminution tout au long de la période peut traduire une forme de réduction du niveau de services publics locaux.



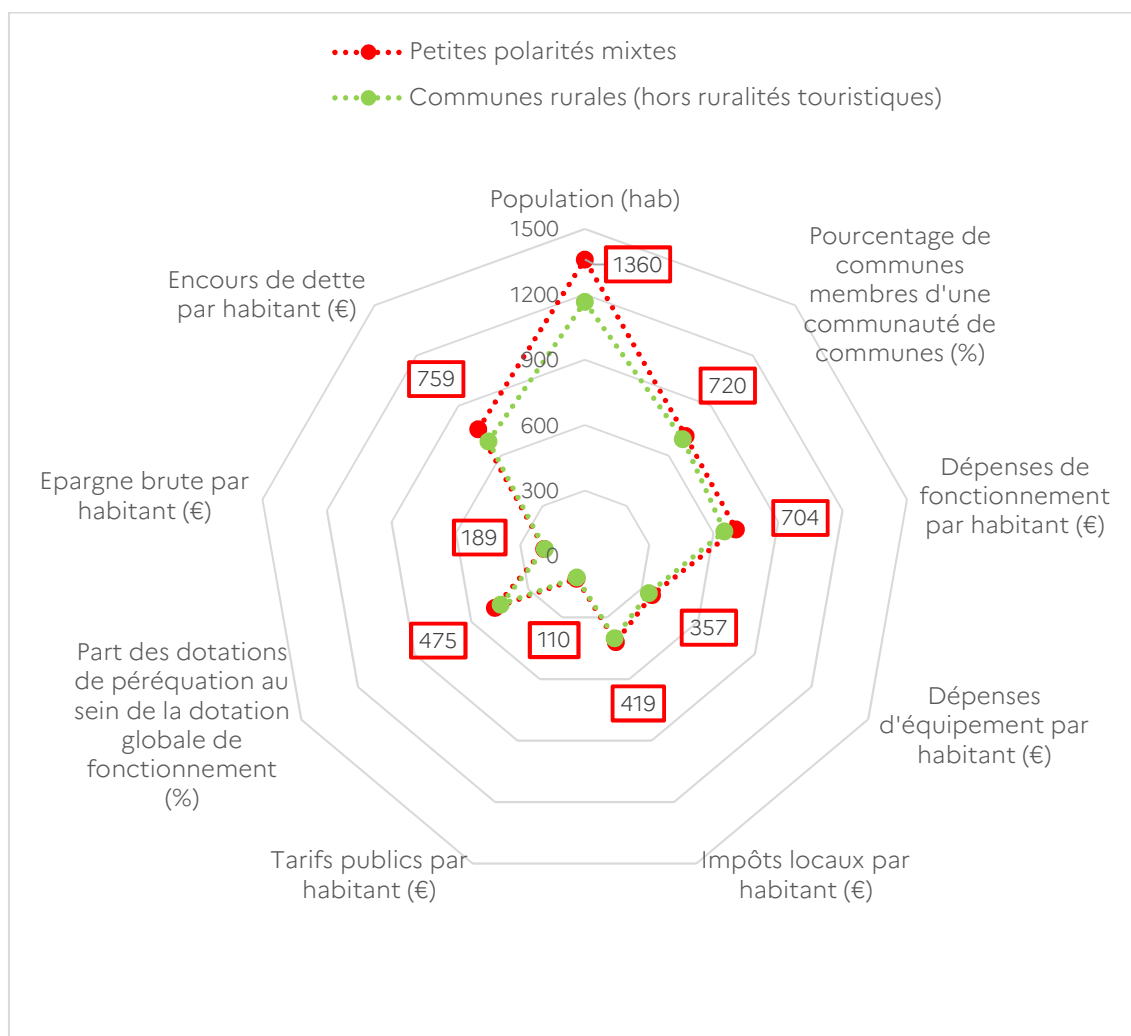
Les difficultés que connaissent les petites polarités mixtes pour faire face à leurs charges eu égard à la faiblesse de leurs ressources semblent confirmées par l'effort de péréquation marqué de l'Etat. De potentielles diminutions de marges de manœuvre en termes de fiscalité foncière dans le contexte de mise en œuvre de l'objectif de « zéro artificialisation nette » semblent le rendre d'autant plus nécessaire.

Les contraintes qui pèsent sur les capacités actuelles et futures d'épargne et d'autofinancement de ces communes sont d'autant plus fortes que les niveaux de l'encours de dette par habitant et du délai de désendettement sont significatifs d'une situation d'endettement relativement plus difficile à maîtriser.

Petites polarités mixtes de 500 à 3 500 habitants – Année 2021

 Seules les valeurs des indicateurs des petites polarités mixtes sont mentionnées sur le graphique (encadré rouge). En 2021, le montant moyen de dépenses de fonctionnement par habitant dans les petites polarités mixtes de 500 à 3 500 habitants est égal à 704 euros.

Pour une meilleure lisibilité, les valeurs des indicateurs « pourcentage de communes membres d'une communauté de communes » et « part des dotations de péréquation au sein de la dotation globale de fonctionnement » sont multipliées par 1 000. En 2021, le pourcentage de petites polarités mixtes de 500 à 3 500 habitants appartenant à une communauté de communes est égal à 72 %.



Champ : France métropolitaine COG 2021 – Sources : Direction générale des collectivités locales et Observatoire des finances et de la gestion publique locales – Réalisation : ANCT, pôle analyse et diagnostics territoriaux



LES RURALITÉS PRODUCTIVES

Eloignées des aires d'influence des villes, les ruralités productives se caractérisent par une très faible densité de population et des pertes d'emplois. Elles se distinguent en ruralités productives ouvrières et ruralités productives agricoles selon une forme de spécialisation liée à la profession de leurs actifs.

Leur répartition géographique est également différente. Les ruralités productives ouvrières sont situées principalement au nord de la Loire. Les ruralités productives agricoles sont situées principalement dans les territoires de faible densité du centre de la France.

Sur le plan budgétaire, les caractéristiques des ruralités productives ouvrières semblent se rapprocher de celles des ruralités résidentielles avec des montants par habitant d'épargne, d'effort d'équipements et d'encours de dette relativement faibles. A l'inverse, les caractéristiques des ruralités productives agricoles semblent se rapprocher de celles des petites polarités, avec des montants par habitant d'épargne, d'effort d'équipements et d'encours de dette relativement élevés.

1/ LES RURALITÉS PRODUCTIVES OUVRIÈRES se caractérisent par un engagement par habitant en faveur des services publics locaux relativement faible. Pour autant, la proportion de ruralités productives ouvrières appartenant à une communauté de communes où peu de dépenses sont transférées au niveau intercommunal est relativement proche de celle constatée dans l'ensemble des communes rurales (hors ruralités touristiques).


Cet engagement se situe dans un contexte d'évolution de recettes qui apparaît peu sensible à leurs caractéristiques économiques et sociales. Ainsi, l'effort de péréquation de l'Etat reste relativement modéré, malgré un niveau faible de revenus des habitants et de recettes qui pourrait indiquer l'existence de déséquilibres entre charges et ressources. De même, les évolutions de recettes fiscales restent relativement dynamiques dans un contexte de faible artificialisation des sols et donc de moindre rendement de la fiscalité foncière.

Les montants de la charge par habitant liée aux tarifs publics et de l'effort par habitant de dépenses d'équipement semblent correspondre à un profil de communes où les habitants se tournent davantage vers les services publics locaux et les équipements de proximité situés sur le territoire de communes voisines.

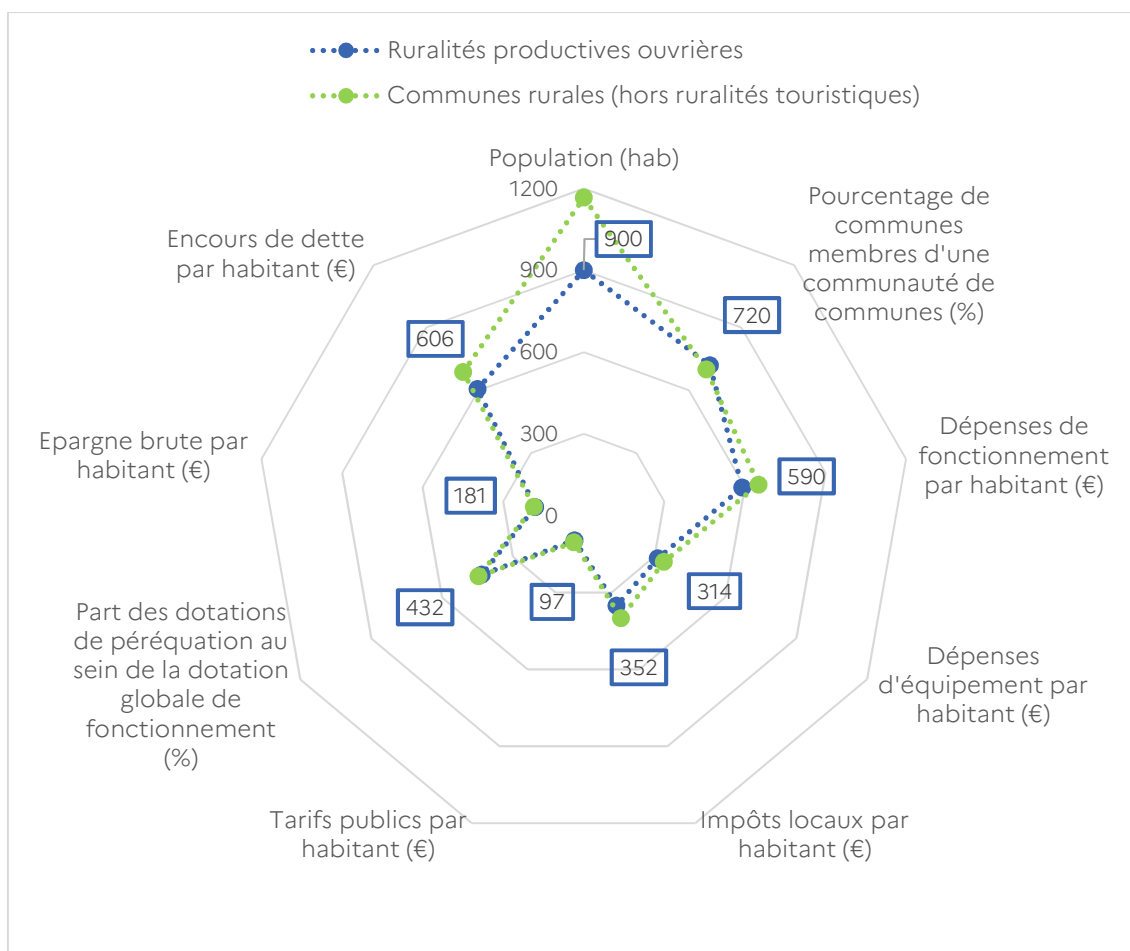
Malgré des taux d'autofinancement relativement favorables, les efforts modérés en termes d'équipement permettent aux ruralités productives ouvrières de connaître une situation plutôt maîtrisée de leur endettement d'autant plus significative que les capacités en termes d'épargne semblent plus limitées que dans l'ensemble des communes rurales (hors ruralités touristiques).



Ruralités productives ouvrières de 500 à 3 500 habitants – Année 2021

 Seules les valeurs des indicateurs des ruralités productives ouvrières sont mentionnées sur le graphique (encadré bleu). En 2021, le montant moyen de dépenses de fonctionnement par habitant dans les ruralités productives ouvrières de 500 à 3 500 habitants est égal à 590 euros.

Pour une meilleure lisibilité, les valeurs des indicateurs « pourcentage de communes membres d'une communauté de communes » et « part des dotations de péréquation au sein de la dotation globale de fonctionnement » sont multipliées par 1000. En 2021, le pourcentage de ruralités productives ouvrières de 500 à 3 500 habitants appartenant à une communauté de communes est égal à 72 %.



Champ : France métropolitaine COG 2021 – Sources : Direction générale des collectivités locales et Observatoire des finances et de la gestion publique locales – Réalisation : ANCT, pôle analyse et diagnostics territoriaux

2/ LES RURALITES PRODUCTIVES AGRICOLES maintiennent un niveau de financement par habitant des services publics locaux relativement important. Cette situation semble résulter de la conjugaison de leur éloignement géographique, de leur faible nombre d'habitants et de leur forte appartenance à des communautés de communes où relativement peu de dépenses sont transférées au niveau intercommunal. Elle est rendue possible par des évolutions en matière de recettes qui semblent relativement favorables.


Toutefois, les liens entre les caractéristiques physiques ou économiques des ruralités productives agricoles et leurs dynamiques de recettes semblent relativement ténus. En dépit d'un faible niveau d'artificialisation des sols et d'une faible concentration d'emplois industriels, le produit par habitant de la fiscalité locale augmente de façon importante. De même, les efforts de péréquation restent relativement limités, alors que la faiblesse de revenus des habitants pourrait justifier un engagement plus important.



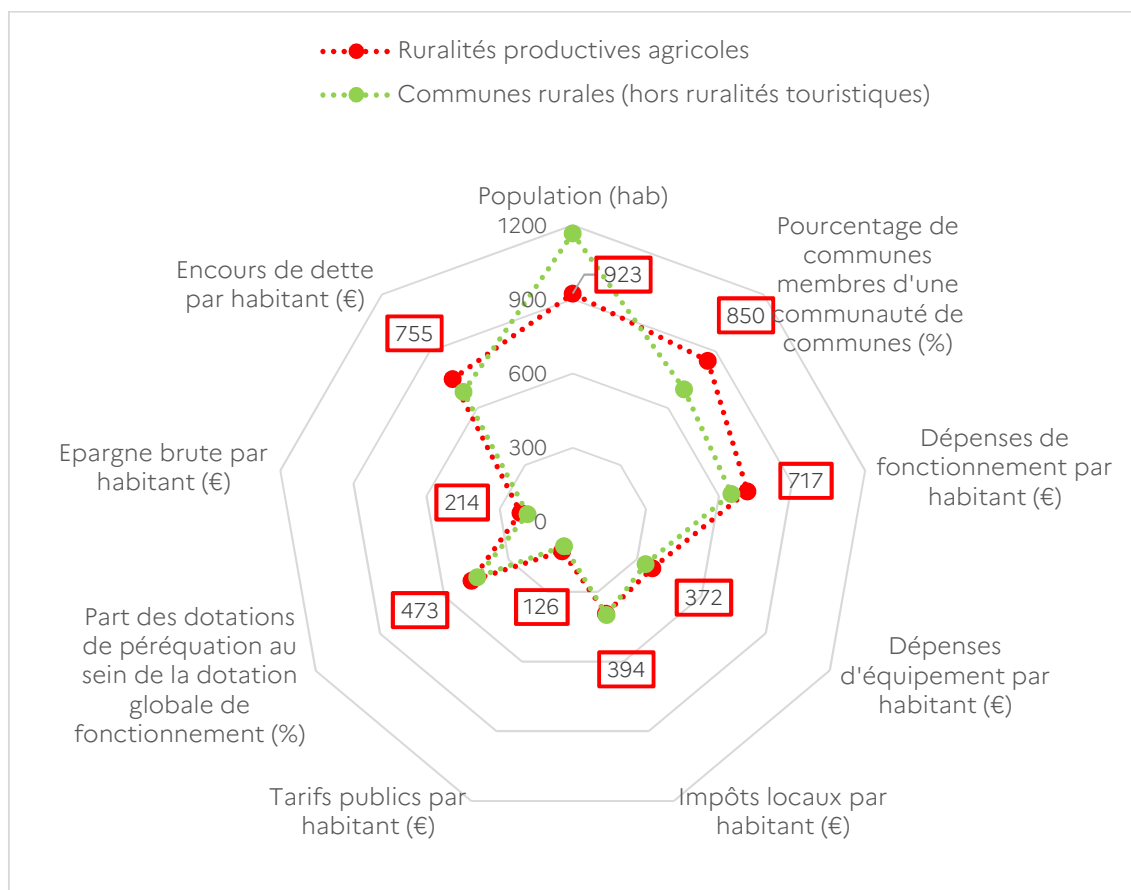
Pour autant, les ruralités productives agricoles se caractérisent par des efforts par habitant en matière d'équipements relativement élevés. Cette situation, qui peut résulter en partie de moindres dépenses engagées au niveau intercommunal, est significative d'une volonté de maintenir la présence d'équipements de proximité au service des habitants.

Les capacités d'épargne et d'autofinancement relativement importantes permettent aux ruralités productives agricoles d'engager ces efforts dans un contexte où l'encours de dette par habitant est élevé mais où la capacité de désendettement est faible.

Ruralités productives agricoles de 500 à 3 500 habitants – Année 2021

 Seules les valeurs des indicateurs des ruralités productives agricoles sont mentionnées sur le graphique (encadré rouge). En 2021, le montant moyen de dépenses de fonctionnement par habitant dans les ruralités productives agricoles de 500 à 3 500 habitants est égal à 717 euros.

Pour une meilleure lisibilité, les valeurs des indicateurs « pourcentage de communes membres d'une communauté de communes » et « part des dotations de péréquation au sein de la dotation globale de fonctionnement » sont multipliées par 1 000. En 2021, le pourcentage de ruralités productives agricoles de 500 à 3 500 habitants appartenant à une communauté de communes est égal à 85 %.



Champ : France métropolitaine COG 2021 – Sources : Direction générale des collectivités locales et Observatoire des finances et de la gestion publique locales – Réalisation : ANCT, pôle analyse et diagnostics territoriaux



Les ruralités touristiques

Situées principalement le long des littoraux atlantique et méditerranéen ou dans les massifs de montagne et leur périphérie (présence de lacs), les ruralités touristiques constituent une catégorie atypique de communes éloignées des pôles d'emplois et de faible densité de population. Les proportions très supérieures à la moyenne de résidences secondaires ou dédiées à la location saisonnière caractérisent une fonction territoriale quasi-exclusive d'accueil touristique.

Leur atypisme se retrouve sur le plan budgétaire avec des montants par habitant de dépenses de fonctionnement et d'équipement très élevés voire « hors norme ». A titre d'exemple, dans les ruralités touristiques à vocation résidentielle de 500 à 3 500 habitants, le montant moyen par habitant de dépenses d'équipement est en 2019 (année du pic d'engagement du cycle électoral communal) 1,25 fois supérieur à celui de l'ensemble des communes rurales de la même strate démographique. Dans les ruralités touristiques spécialisées de 500 à 3 500 habitants, ce ratio atteint 2,35.

Ces engagements ne sont pas incompatibles avec de fortes capacités d'épargne compte tenu du niveau des recettes fiscales et tarifaires et de leur dynamique d'évolution. Ces capacités constituent un environnement financier qui favorisent le financement des équipements nécessaires à l'accueil touristique et la maîtrise de la dette.

COMPRENDRE

DIVERSITÉ DES RURALITÉS : FONCTIONS D'ANIMATION TERRITORIALE ET CAPACITÉS BUDGÉTAIRES ET FINANCIÈRES DES COMMUNES



Cette étude de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) sur les capacités budgétaires et financières des communes rurales vise à identifier leurs charges spécifiques et leurs capacités à agir en prenant en compte leurs fonctions territoriales. Elle apporte un éclairage sur les enjeux de politique publique auxquels elles sont confrontées et sur leurs conditions de mise en œuvre.

Elle s'inscrit dans la continuité des récents travaux menés par la coopérative Acadie et Magali Talandier pour le compte de l'ANCT sur la diversité et la typologie des ruralités qui ont permis de classer les 30 710 communes métropolitaines rurales (définition Insee 2020) en 4 catégories, chacune divisée en 2 classes. Y sont regroupées des communes au profil relativement homogène sur le plan démographique, économique, social, environnemental... : les ruralités résidentielles (aisées et mixtes), les petites polarités rurales (industrielles et artisanales, et mixtes), les ruralités productives (ouvrières et agricoles) et les ruralités touristiques (à dominante résidentielle et spécialisées).

